

PRIX DE L'ABONNEMENT

COURRIER DU CANADA

CANADA	Un an	\$3.00
et	Six mois	1.50
TAT-UNIS	Quatre mois	1.00

ANGLAIS	Un an	\$4.00
et	Six mois	2.00
FRANÇAIS	Trois mois	1.00

JOURNAL DES CAMPAGNES

Par année	\$1.00
Pour la France	1.50

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire.

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

SE CHANGENT SUIVANT LE JOUR

11 et 13, RUE BUADE, Québec.

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes :

Si les lignes et les annonces sont de 10 lignes ou plus, pour chaque insertion hebdomadaire, 125 "

Pour les annonces d'une plus grande étendue, les annonces sont insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion et de 8, 7, 6 et 5 centimes pour les annonces subséquentes.

Réclames : 20 centimes la ligne.

Feuilleton du COURRIER du CANADA

25 JUILLET 1893.—No 48

LA

MORT D'UN FORÇAT

(Suite)

— Jésus ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, tu l'avais bien dit, Pierre.

Le Potard la regarda, étonné, en se dirigeant vers la porte :

— Vous l'aimez bien, votre fils ? lui demanda-t-il.

— Si je l'aime, monsieur !

— Eh bien, alors, ne vous inquiétez donc pas, je vous apporte de ses nouvelles.

Le père et la mère Beauregard, au moment d'ouvrir leur porte, se retournèrent effarés.

Ils craignaient un piège.

— Entrez, entrons vite, dit le Potard, on peut nous observer ici.

Le cordonnier ouvrit et referma sa porte en tremblant. Quant à la mère Jeanne, pouvant à peine se soutenir, elle tomba sur un siège.

Le père Beauregard, pâle comme un mort, eut cependant la force d'offrir une chaise au visiteur, puis il s'assit lui-même en face d'Eugène avec une gravité résignée qui fit l'admiration du farouche homme des bois.

— Qui êtes-vous, monsieur, demanda le sacristain, et que nous voulez-vous ?

Aussitôt le Potard recommença le récit qu'il avait fait à François pendant que le père et la mère Beauregard qui ne pouvaient pas douter de la vérité du récit qu'on leur faisait, pleuraient à chaudes larmes.

Eugène n'eut qu'un trait : celui qui concernait la lettre envoyée par Jean à la Présaie parce qu'il vit bien que cet incident n'était pas connu des vieillards et qu'il était inutile de le leur révéler.

Quand il eut achevé, Jeanne Beauregard tomba à genoux en joignant les mains.

— Oh ! monsieur, s'écria-t-elle vous qui l'avez déjà fait sortir du bagne, vous qui avez arraché mon fils à la justice et qui l'avez rendu à la liberté, sauvez-le tout à fait et rendez-le nous.

La pauvre femme croyait déjà au Potard une puissance supérieure.

Il sembla qu'elle n'avait pas tort, car avec un aplomb imperturbable, Eugène répondit gravement :

— J'y songe, madame !

Le père et la mère Beauregard se redressèrent à la fois.

— Comment cela, dirent-ils, pourriez-vous vraiment ?

— Peut-être... Mais, dites-moi, n'y a-t-il pas ici quelqu'un en qui vous ayez toute confiance ?

Pierre regarda Jeanne.

— Oui, dit-il, il y a M. le curé.

— M. le curé !

— Oui, il fera tout ce qui dépendra de lui pour procurer l'innocence de notre fils ; je le connais assez pour être sûr de son énergie et de sa bonne volonté.

Le Potard parut quelque peu embarrassé ; l'idée de s'adresser au curé pour exécuter le plan qu'il avait conçu lui semblait étrange ; néanmoins, il garda le silence et parut réfléchir.

Les vieillards l'observaient anxieusement.

Presque au même instant, on frappa à la porte.

— Tiens ! dit Pierre, si c'était lui.

— Probablement, reprit la mère Jeanne, il vient tous les dimanches à cette heure-ci nous distraire et nous consoler.

— Peut-on se fier à lui et tout lui dire ? demanda le Potard ?

— Oh ! oui, comme à nous-mêmes.

— Bien, laissez-moi faire, Pierre alla ouvrir.

On entendit aussitôt la bonne grosse voix du curé de Châteaubriant :

— Que faites-vous donc ainsi enfermés à double tour ?

— Entrez donc, monsieur le curé, vous n'êtes point de trop.

M. le curé entra ; c'était un homme de cinquante ans environ, et fort vigoureux.

En apercevant Eugène, il s'arrêta court :

— Vous avez du monde ? dit-il, je vais me retirer.

Le Potard s'avança et, s'inclinant :

— Non, monsieur le curé, dit-il, car je vous apporte des nouvelles d'un ami.

Aussitôt le père Beauregard, toujours prudent, alla fermer la porte.

— Quel ami ? demanda le bon prêtre étonné.

— Jean Beauregard.

— Ce n'est pas possible !

— Si, j'étais avec lui avant-hier à Noirmoutier.

— Il est donc à Noirmoutier ?

Oui, avec Louis Rouget, le braconnier.

— Toujours libre ?

— Oui.

— Grand Dieu ! si M. le juge de paix vous savait ici !

Le Potard crut devoir cette fois encore taire l'incident de la lettre.

Le curé reprit :

— Je vous en prie, monsieur, puisque vous êtes venu de si loin, dites-moi comment vous avez vu notre ami Jean.

Le Potard fit pour la troisième fois son récit sans entrer cette fois dans tous les détails.

Quand il eut achevé, le curé le remercia chaleureusement :

— Mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, notre ami est innocent, il a été faussement accusé et condamné par erreur, il faut établir son innocence, mais où trouver des preuves certaines.

— C'est à quoi il faut s'employer sans retard, monsieur le curé.

— Nous ne faisons que cela depuis longtemps, mais nous ne trouvons rien.

Le Potard sembla se décider tout à coup.

Voulez-vous nous aider, monsieur le curé ?

— Je le crois bien ! s'écria l'excellent prêtre, je ferais tout pour Jean, pour ses parents, et... pour une autre personne encore.

— François Dugast, sans doute ?

— Le bon curé sourit.

— Peut-être... Mais que voulez-vous ?

— Une chose bien simple, monsieur le curé. Tenez-vous prêt, cette nuit, à tout événement, restez habillé et commandez une voiture pour demain matin dès l'aube du jour. Quelqu'un frappera à votre porte et vous irez vous-même lui ouvrir.

— Mais pourquoi ce mystère ?

— Ne me le demandez pas, je ne pourrais vous le dire ; mais j'espère qu'il se passera cette nuit des choses qui établiront enfin l'innocence de Jean Beauregard et mettront la justice sur la voie.

— Je n'insiste pas ; ce que vous me demandez est facile, mais je voudrais bien être à demain matin pour savoir ce que vous allez faire.

— Et nous, grand Dieu ! s'écria la mère Jeanne.

Le sacristain s'avança et serra en pleurant la main du Potard.

— Dieu veuille que vous réussissiez, monsieur, car, je le jure par tous les saints du paradis, mon fils était innocent.

Eugène salua les trois personnages et s'éloigna vivement.

Il parcourut la ville et entra dans une auberge d'assez bonne apparence où lui portait pour enseigne : *A l'Ours qui danse*, avec un bel ours qui se tenait gracieusement sur ses deux pattes de derrière, et demanda à dîner.

Il était alors près de cinq heures du soir et la nuit n'était pas éloignée.

Les habitants de Châteaubriant, calmes et tranquilles, assis sur le pas de leur porte, devaient joyeusement.

Eugène dina rapidement d'une omelette et d'un peu de fromage, puis, avant de payer l'aubergiste, il le fit assoir près de lui, lui offrit un verre de vin et lui fit conter les événements qui avaient agité Châteaubriant depuis quelques mois.

Comme il s'y attendait bien, son hôte s'étendit surtout sur l'affaire du 25 mai et sur la condamnation du jeune cordonnier.

Quand il eut achevé son récit, le Potard prit la parole :

— Voilà une affaire qui semble bien étrange, dit-il : quel intérêt avait donc le jeune Beauregard à frapper M. Tuloup, puisqu'il était aimé ?

— Ah ! dame ! répondit l'aubergiste qui ne voulait pas se compromettre, je n'en sais rien, ce n'est pas mon affaire ; on jase beaucoup là-dessus.

— Et que dit-on ?

— Les uns sont pour, les autres sont contre M. Tuloup.

— Et que fait celui-ci ?

— Ma foi ! il vit comme un malheureux ; j'aimerais mieux mourir dix fois que de vivre comme lui.

Aussitôt Eugène s'assit l'occasion pour demander à l'aubergiste où demeurait M. Tuloup et quels étaient les moindres détails de sa vie.

Ses questions furent si minutieuses qu'à la fin l'aubergiste, étonné, s'écria :

(A suivre)

LETTE DE ROME

La question scolaire aux Etats-Unis

Rome, 27 juin.

L'Observateur Romano, nous a donné hier soir le texte latin de la lettre pontificale au sujet de laquelle les journaux et les agences n'ont cessé depuis plusieurs semaines de se livrer aux controverses les plus variées.

Le document confirme ce que je vous ai dit dans mes correspondances précédentes, c'est-à-dire que le Vatican n'a pas varié et qu'il n'a rien modifié, mais qu'il a toujours soutenu et voulu soutenir les principes énoncés dans les décrets du concile de Baltimore.

Pour bien comprendre l'importance du document pontifical, il n'est pas inutile de produire ici quelques éclaircissements.

Tous ceux qui connaissent l'histoire intime du concile de Baltimore savent que Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota, vivement soutenu au dehors par un parti de libéraux, a fait, dès lors, l'opposition la plus vive aux décrets sur les écoles, et qu'il a usé de tous les moyens pour empêcher leur approbation : on n'ignore pas non plus qu'à la fin du concile, l'ardent prélat et son parti ont essayé de remettre en question les décrets sur les écoles approuvés par les Pères du concile. Il fut répondu que les décrets étaient approuvés et qu'il n'y avait pas à y revenir.

Il est bon de rappeler que ces décisions des Pères du concile de Baltimore sont au nombre de quatre, dont voici la traduction :

" I. — Toute église paroissiale devra, dans l'espace de deux ans à partir de la promulgation des présents décrets, avoir comme annexe une école à elle propre, là où ces écoles existent, et la conserver toujours, à moins que, pour de graves raisons, l'évêque ne juge nécessaire d'accorder un sursis.

" II. — Tout prêtre ayant charge d'âmes qui, par sa propre négligence, empêche la fondation d'écoles dans le temps indiqué, ou bien empêche leur maintien, ou qui, après plusieurs admonitions de l'évêque, n'en tient pas compte, mérite d'être éloigné de sa paroisse.

" III. — La mission ou la paroisse qui néglige d'aider la propre curé dans la fondation et dans le maintien des écoles, au point que pour ce motif les écoles ne peuvent subsister, doit être induite par tous les moyens efficaces et prudents à accorder les secours nécessaires.

" IV. — Tous les parents catholiques sont obligés d'envoyer leurs enfants aux écoles paroissiales, excepté s'ils pouvaient suffisamment et avec évidence à leur éducation chrétienne, soit à la maison, soit dans d'autres écoles catholiques, ou si, pour de bonnes raisons approuvées par l'évêque et avec les mesures de prudence suffisantes, ils ont obtenu la permission d'envoyer leurs enfants dans d'autres écoles. C'est l'ordinaire qui déclare si une école est catholique ou non.

Telles sont les décisions du tit. VI chap. I, § 1, du concile de Baltimore de 1884.

Ces décisions sont conformes aux principes catholiques énoncés plusieurs fois par Pie IX et par Léon XIII, entre autres dans l'encyclique *Sapientie Christiane*, comme dans les deux lettres adressées le 26 juin 1878 et le 25 mars 1879 à S. Em. le cardinal-Vicaire de Rome. Enfin le Pape recommande la même chose dans sa lettre à l'évêque de Saint-Siège, en accordant la *tolerance* à Mgr Ireland pour les écoles de Stillwater et de Faribault, n'a pas manqué de rappeler que les décrets du concile de Baltimore restaient en vigueur et qu'il tolérât, vu les circonstances, ce que Mgr Ireland avait fait :

" *Firmis in suo robore manentibus decretis conciliorum Baltimorensium super scholas parochiales, conventio inita a R. D. Joanne Ireland relate ad scholas de Faribault et Stillwater, perspicuis omnibus circumstantiis, tolerari possent.*

Malgré cela, les partisans libéraux de Mgr Ireland, prétendant faire du *Tolerationis* une brèche pour détruire les effets du concile de Baltimore et rendre caducs ses importants décrets. Il est superflu d'insister sur tous ces faits ;

ce qui est à noter, c'est qu'à la réunion des archevêques tenue à New-York du 10 au 16 novembre 1892, Mgr Ireland fit proposer par Mgr Satolli, qui alors n'était pas encore nommé délégué permanent, les propositions que les archevêques ont repoussées. Ces propositions tendaient à faire accepter le système des écoles neutres.

Dans le document publié par l'Observateur, le Pape fait remarquer deux choses : 1° que ces propositions ont été considérées par les archevêques comme contraires au concile de Baltimore. Il dit en effet :

" *Hicce Nos expensis literis facile comperimus quosdam ex vobis nihil omnino in eis ipsis propositionibus deprehendisse quod timoris causam afferret ; quibusdam vero videri per eas propositiones ex parte abrogatam legis disciplinam scholasticam quam Synodus Baltimorensis sanxerunt adeoque injectum sibi esse metum ne diversa illarum interpretatio trisita foret paritura dissidia, unde scholæ catholice caperent detrimentum.*

Le Pape veut qu'on sache bien que ces quatorze propositions sont l'œuvre personnelle de Mgr Satolli. Il le répète jusqu'à quatre fois : *propositiones quasdam vobis exhibuit Ab. S. concinnatus — Verum enim hoc ipso Delegati Nostri propositiones, quum in vulgus importaretur, essent, — Sane precipue Ab. S. allato propositiones. — Cum propositiones ille proferret suas.*

Cette insistance a une valeur qui n'échappera à personne.

Il faut remarquer encore que le Pape se plaint de ce que ces quatorze propositions aient été publiées dans les journaux — *a quum in vulgus importune editæ essent.*

Ces propositions n'ont été publiées ni par l'Observateur ni par la *Voce della Verità*, mais bien par le *Moniteur de Rome* qui, en outre, avait omis certaines parties essentielles, comme l'on fait remarquer en ce temps-là plusieurs journaux catholiques qui ont rectifié le texte. C'était toujours l'œuvre du partisan trop connu de Mgr Ireland qui avait inondé le *Moniteur de Rome* d'articles ultra-éclatés pour ce prélat et son système scolaire. En fait, les archevêques, réunis à New-York en novembre 1892, ont repoussé les quatorze propositions et en ont approuvé deux autres, dont voici le contenu :

" I. Il est décidé premièrement d'encourager la fondation d'écoles catholiques de manière à ce qu'il y ait de la place pour une plus grande nombre et, si possible, pour tous nos enfants catholiques en conformité avec les décrets du troisième concile plénier de Baltimore et avec les décisions du Saint-Siège.

" II. Quant aux enfants qui, actuellement, ne fréquentent aucune école catholique, il faut subvenir à leurs besoins religieux par les écoles dominicales ou moyennant l'instruction à donner une ou plusieurs fois pendant la semaine, en avisant avec force et persévérance les parents qu'ils ont à enseigner à la maison la doctrine chrétienne aux enfants. Ces écoles dominicales ou de semaine doivent être mises sous la surveillance directe du clergé assisté de maîtres laïques habiles, et autant que possible, ces maîtres doivent être choisis dans les ordres religieux enseignants.

Or le Pape ne se borne pas à approuver, il loue hautement ces deux propositions substituées par les archevêques aux quatorze propositions Ireland-Satolli, et il dit : *Quæ sapienter a vobis in hoc concilio decreta sunt placere eidem archiepiscopo Napolitani (Mgr Satolli) qui collaudata pro merito prudentia vestra censuit optimas et eis scilicet utilitates esse manantibus. Quod nos judicium perhibere animo confirmamus ET JUSTAS TIBI CETERISQUE PRAESULIBUS TECUM CONGRESSIS LAUDIS TRIBUIMUS QUOD OPPORTUNE CONCILIO ET EXPECTATIONI NOSTRAE RESPONDERIT.*

De tout cela, il ressort clairement que les quatorze propositions favorisant Mgr Ireland ont été rejetées par l'Assemblée des archevêques qui au contraire, ont approuvé les deux propositions susmentionnées que le Pape trouve dignes d'éloges et d'approbation. Or, si l'on feuilletait le *Moniteur de Rome* d'il y a sept mois environ, on y trouverait, non seulement la publication réprouvée par le Pape, publication tronquée plus l'affirmation que ces quatorze propositions avaient été approuvées... Que penser d'une telle hardiesse ? Cette hardiesse, n'en doutons pas, va s'exercer à nouveau pour donner à croire que le document pontifical est une apologie des idées de l'Ireland. On cherchera une fois de plus à troubler l'eau et il est à prévoir que les polémiques ne manqueront pas.

Mais un simple exposé des faits suffit désormais pour savoir où est la vérité. D'ailleurs, Léon XIII, en terminant sa lettre, approuve une fois de plus les articles du concile de Baltimore que les libéraux voulaient battre en brèche.

" *Ceterum ne qua subit in posterum, ambigendi ratio vel opinio dissensio in tanta rei gravitate, quemadmodum jam declaravimus in litteris Nostri, die XXIII Maii anno superioris datis ad Venerabiles Fratres Archiepiscopum et Episcopos provincie ecclesiasticæ No-Eboracensis, sit iterum declaramus, quatenus opus sit, constan-*

ter servanda esse decreta quæ, præmonente Apostolica Sede, in Synodus Baltimorensis super scholis parochialibus statuta sunt, et quæcumque alia a Romanis Pontificibus sive directe sive per Sacras Congregationes præscripta sunt on eadem causa.

Les bons catholiques se réjouiront hautement de cette parole lumineuse du siège apostolique et s'uniront à l'épiscopat américain pour en remercier le Souverain Pontife. Je sais, en effet, que plusieurs archevêques et évêques, parmi lesquels Mgr l'archevêque Corrigan de New-York, se sont empressés de remercier télégraphiquement Sa Sainteté.

Bertrand de Saint Georges.

UN NABAB A MONTREAL

Le prince indien fait le tour du monde

Le prince indien Nabab de Rompur avec sa suite, est arrivé à Montréal vendredi soir de Toronto, par le vapeur "Algerian" de la Compagnie du Richelieu, après avoir visité les Chutes Niagara, les Mille-Isles.

Le prince se rend avec sa suite à New-York et visitera Chicago avant de retourner en Europe.

Le Nabab est âgé de 17 ans, il est de petite taille et a le même teint que nos sauvages.

Il est, ainsi que sa suite, habillé à l'européenne, à l'exception de la coiffure qui est un fez.

Le prince est orphelin depuis cinq ans.

Ses états sont administrés par le gouvernement anglais.

Pour lui, il a été envoyé au collège. A la fin de ses études, il est resté en Angleterre ; le capitaine Colvin, du 9me lanciers de Beagle, a été chargé par le gouvernement anglais de le diriger et de l'accompagner en Europe.

A la suggestion du capitaine il est venu faire une tournée en Amérique.

Le prince a visité Calcutta, Singapour, Hong Kong, San Francisco, les vallées de la Yosemite et l'Alaska.

Le prince et sa suite sont arrivés ici par le Pacifique Canadien, après un arrêt à Banff. De Montréal, ils se rendront à New-York par la rivière Albany. Rendu en Angleterre, le prince y séjournera deux mois et retournera ensuite aux Indes, en passant par l'Egypte et le canal de Suez.

Le capitaine Colvin qui guide le prince et sa suite au nom du gouvernement anglais, a servi aux Indes pendant seize ans. M. Budden, aide-de-camp du prince, l'a quitté aux chutes Niagara et s'est rendu à New-York pour faire les préparatifs du retour en Europe.

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions faibles, il est un remède infaillible pour les indigestions, les flatulences, les coliques, les hémorrhoides, les maux de gorge, les bronchites, les rhumes, les toux, les excroissances glanduleuses, pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé expressément à l'abaissement du professeur HOLLOWAY 533, rue OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de la 14, 24, 34, 44, 54, et 64, chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY

31 mars — Londres

100% NOUVEAU

L'AVEZ-VOUS VU ?

PAIN-KILLER

GRANDE BOUTEILLE

DOUBLE LA QUANTITE

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN GRAND-DEUX

DE L'ANCIEN

Dernière Edition

L'hon. M. Angers est allé passer quelques jours dans les provinces maritimes.

L'hon. M. Ouimet, est retourné à Ottawa.

L'hon. M. Costigan est de retour du Nouveau-Brunswick, à Ottawa, après avoir assisté à l'inauguration du chemin de fer de la Vallée Tobique. C'est la voie ferrée de vingt-huit milles, commencée il y a cinq ans.

Nous lisons dans l'Etoile, de Lowell : "Le président Cleveland vient de congédier M. P. P. Bergevin qui était employé dans le bureau des Terres, à Washington, avec un salaire de \$1,200. M. Bergevin était au service du gouvernement depuis 1871."

Le troisième Congrès catholique polonais s'est ouvert le 4 juillet, à Cracovie, l'ancienne ville du couronnement des rois de Pologne.

L'oraison funèbre de Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, a dû être prononcée en français par M. l'abbé Proulx, vicaire-général de l'Université-Laval à Montréal, et en anglais par Mgr O'Reilly, de New-York, ami de l'évêque défunt et un des premiers missionnaires de Sherbrooke.

Le R. P. Boulanger, dominicain, vient d'être élu provincial de la province de France, en remplacement du Révérend Père Bourgeois dont le terme d'office était expiré.

Sa Grandeur Mgr Deedles, évêque titulaire de Druzupara et coadjuteur de Monseigneur de St-Hyacinthe, célébrera le vingt-unième anniversaire de son ordination sacerdotale.

L'évêque de Druzupara a été élevé à la prêtrise le 21 juillet 1872.

Nous prions Sa Grandeur d'accepter à cette occasion nos souhaits les plus sincères et nos vœux les plus ardents.

Le Journal Officiel annonce que l'élection des membres de la chambre des députés, en France, a été fixée au 20 août prochain. Le second ballottage aura lieu le 3 septembre prochain.

M. Greenway a déclaré à un journaliste, que si M. Tarte et McCarthy faisaient tant de bruit avec la question des écoles du Manitoba, c'est pour réunir le plus grand nombre de votes tant dans la province d'Ontario que dans Québec.

MORT DU JUGE PATTERSON

Ottawa, 24.—L'hon. juge Patterson, juge de la cour suprême depuis 5 ans, est mort subitement de maladie de cœur. Il était âgé de 70 ans, et avait été juge de la cour suprême, il avait été 14 ans juge de la cour d'appel d'Ottawa.

L'imbroglio franco-siamois

Blocus ordonné

Attitude de l'Angleterre

Bangkok, 24.—M. Pauvrie, ministre de France, a fait descendre le pavillon de son bureau de la légation française, et il a donné avis au gouvernement siamois qu'il quitterait la ville pour se réfugier sur le vaisseau de guerre français l'Inconstante, mercredi. Les résidents français à Bangkok seront sous la protection du consul de Hollande.

Londres, 24 juillet.—Une réunion du cabinet a eu lieu chez M. Gladstone, cet après-midi, pour considérer la situation.

Tous les journaux ont des articles virulents contre la France qu'ils accusent de prendre l'imbroglio siamois comme prétexte pour frapper sur l'Angleterre. Presque tous demandent au ministre des affaires étrangères, lord Rosebery, de se montrer ferme.

Paris, 24.—On dit qu'à la suite d'une séance du conseil des ministres, M. Develle a télégraphié à l'Amiral Hamann de procéder au blocus de la côte. Tous les journaux approuvent l'attitude du gouvernement et disent qu'il faut frapper un grand coup pour faire respecter le prestige de la France.

Le ministre résident de Siam, n'a pas encore reçu son passe-port du gouvernement français, mais il lui sera adressé aussitôt que M. Pauvrie aura quitté Bangkok. Il ira soit à Madrid où à Lisbonne, car il est accablé d'après des deux côtés.

Berlin, 24.—La presse allemande en général se réjouit de cet imbroglio.

TUE PAR LA Foudre

Accidents à Napierville

Napierville, 24.—M. Maxime Ménard, cultivateur de cet endroit, a été tué, samedi après-midi pendant la tempête, par la foudre. Il était occupé en ce moment à charger du foin dans son champ. La foudre a mis le feu au foin qui a été brûlé. Ménard laisse une femme et trois enfants.

Dans le même temps, M. Normandin, autre cultivateur, a été renversé dans son champ, sans connaissance. Ces deux chevaux ont été tués par la foudre, à ses côtés.

Chez les Trappistes

Marinette, Wis., 23 juillet 1893

Monsieur,

On nous apprend que M. Narcisse Trachy, directeur du collège de St-Joseph de Marinette, Wis., doit entrer au mois septembre prochain, chez les Révérends Pères Trappistes d'Oka près de Montréal, Canada.

Les canadiens perdront en lui un homme vraiment dévoué à l'instruction de notre jeunesse et un des meilleurs orateurs dans les Etats de l'Ouest. Ce monsieur est estimé ici de tous les patriotes à la prospérité desquels il n'a ménagé ni son temps, ni ses talents. Il s'est fait tout à tous.

Nos meilleurs vœux et souhaits l'accompagnent jusque dans la solitude du monastère.

DES COMPATRIOTES

LE 17ème BATAILLON DE LÉVIS

BATAILLON DE VILLE

Les démarches se font

Dimanche à eu lieu à Lévis une réunion des officiers du 17ème bataillon pour voir à la réorganisation en bataillon de ville. Tout le monde est bien content mais pour que cela se fasse il faut un manège où les volontaires pourront faire leurs exercices. On croyait que la ville avait acheté la bâtisse des ouvriers dans l'intention de l'offrir au gouvernement fédéral qui aurait pu la faire allouer pour la transformer en un manège. Mais non, on a d'autres vues à ce sujet.

Donc, il faudrait un manège, et le gouvernement paraît très disposé à en donner un; mais à la condition que la ville souscrive un certain montant. A leur réunion de dimanche les officiers ont décidé de rédiger des requêtes pour les faire signer par la ville, demandant à la corporation de fournir sa part, soit en terrain, soit en argent. On dit que le gouvernement serait disposé à accepter un terrain spacieux et bien situé comme souscription de la ville.

LE VAPEUR "ALCIDES"

Sera probablement une perte totale

La dépêche suivante reçue par le service des signaux donne à entendre que le vapeur Alcides échoué sur l'île d'Anticosti pourrait bien être une perte totale.

Heath Point, 24 juillet.—Une grosse mer vient se briser sur l'Alcides. Le vaisseau fait eau. Il n'y a que peu de chance de le sauver. Le capitaine et l'équipage sont à terre.

On n'a pas reçu d'autres nouvelles depuis.

Typographes congédiés

Ottawa, 24.—Quarante-huit typographes ont été congédiés des ateliers de l'imprimerie Nationale du gouvernement. Il n'y a plus d'ouvrage pour les employer. Les typographes demandent que des arrangements soient faits pour que le gouvernement puisse fournir du travail à un nombre permanent de typographes.

Faits Divers

En villégiature

M. Aimé Charlebois, fils de M. J. A. Charlebois, et M. Marc Vallière, fils de M. Ph. Vallière, sont aux eaux de Saint-Léon pour quelques jours.

Enquête de coroner

Le verdict du jury à l'enquête du coroner tenue sur le corps de Beaulieu, a été : trouvé noyé.

Mort subite

Un constable de la police municipale, du nom de Sullivan, est mort subitement hier d'une maladie de cœur. Sullivan était marié.

Enquête du coroner

L'enquête du coroner tenue sur le cadavre de Leclerc, mort subitement l'île, le jury a rendu un verdict de maladie de cœur.

Souvenirs de Québec

Depuis quelques jours on admire dans les vitrines de M. Seiffert, bijoutier de la rue de la Fabrique, de jolis souvenirs de Québec d'un genre tout nouveau. Fabriqués avec de l'alluminium, ils sont tous inscrites de quelque dessin historique d'une très belle exécution. Ainsi, bien que l'hôtel Frontenac ne soit pas encore complètement terminé, on peut déjà le voir représenté sur ces objets d'une couleur aussi brillante que l'argent.

Ces souvenirs sont vraiment très jolis, tant par l'originalité de leur confection que par la délicatesse des dessins qui les rendent si attrayants.

Les Quarante Heures à Lévis

Les Quarante Heures sont commencées hier matin, à Lévis. L'église est somptueusement décorée de drapeaux, oriflammes, fleurs naturelles.

La nouvelle route du Saguenay

Tout le monde veut faire le tour du Saguenay, maintenant qu'il y a un chemin de fer jusqu'à Chicoutimi. Samedi, M. Spencer du Pacifique Canadien, et Mue Spencer, sont partis dans leur char privé, pour Roberval et de là à Chicoutimi, retournant par vapeur.

Arrestation

Après une course assez mouvementée les sergents Kerwin et Rigby, et les constables Shirley et Power, ont arrêté deux jeunes gens de Montréal qui s'étaient battus dans la rue St-Patrice. En se sauvant les batailleurs ont été obligés de sauter les remparts sur le terrain en face du parlement, et l'un d'eux s'est blessé à la jambe. L'autre qui se nomme Rafferty, est accusé aussi d'avoir assailli la police.

De retour de Chicago

M. George Tanguay et le conseiller Parent, M. P. P. sont revenus hier de leur voyage à l'exposition de Chicago. Ils sont enchantés de leur voyage et ils croient que leurs compatriotes ne devraient point manquer une aussi belle occasion d'acquiescer une foule de connaissances en visitant l'exposition.

Ils disent cependant que le département de la province de Québec n'est pas fréquenté autant que celui de la province d'Ontario, quoique l'honorable M. McIntosh et l'hon. M. Tassé fassent tout en leur pouvoir pour attirer autant de visiteurs que possible.

Aventures d'un militaire

Il y a un an, Richard Dallas, déserteur de la Batterie B, à Québec, et s'en allait à Montréal.

Quelques temps après, on le ramenait à la caserne, dans la vieille capitale. Une deuxième fois, Dallas faussa compagnie à ses camarades et retourna à Montréal. Il trouva de l'emploi chez M. Burns, en qualité de cocher.

Il allait se marier et avait déjà acheté une partie de son mobilier, quand samedi il fut de nouveau arrêté. Tout ce qu'il regrette, dit Dallas, c'est qu'on lui ait donné le temps de se fiancer avant de le coffrer.

Nouvelles de St-Hyacinthe

Le Père Duchaussois, prieur du couvent de St-Hyacinthe, qui était allé à Paris, reviendra au Canada au mois d'août.

Le Père Mothon, de Lewiston, a été la victime d'un accident à Paris, tout dernièrement. Passant sur les Champs Elysées en voiture, il fut précipité sur le pavé, mais heureusement sans contusions graves.

La semaine dernière on a été une de malchance pour les employés de la manufacture de corsets. Un des leurs, le jeune Bernier, âgé de samedi, a été entré le mardi. Trois autres d'entre eux, des jeunes filles, ont été victimes d'accidents plus ou moins graves. L'une d'elles a eu un doigt traversé par une aiguille d'un moulin en mouvement, une autre a été blessée au coude, assez grièvement, avec un ciseau et une troisième s'est coupé le bout d'un doigt avec un outil dont elle se servait.

Samedi dernier une demoiselle Fortier, de Montréal, de passage en notre ville, a failli se noyer dans le Yamaska. Elle était à se promener, le soir en chaloupe avec deux amis. Volant descendre au quai de la ville de l'Hôtel Windsor, elle perdit l'équilibre et tomba à l'eau qui était assez profonde en cet endroit. Ses compagnes appelèrent au secours, en la saisissant et en la maintenant à flot. Deux jeunes gens MM. A. Côté et L. de LaBruère, qui se promenaient en canot, entendant les cris de détresse, se dirigèrent à force d'aviron vers le lieu de l'accident et arrivèrent à temps pour sauver la jeune fille.

Nominations officielles

La Gazette officielle de Québec contient les nominations suivantes : MM. Nazaire LeBel, Adolphe Dionne, de St-Arsène, et Octave LeBel, de St-Georges de Kaouana, comté de Témiscouata, juges de paix pour le district de Kamouraska; M. Arthur Coutu, conseiller municipal de West Shefford, en remplacement de M. Joseph Daniel, aux termes de l'article 340 du code municipal; Joseph Martel, écuyer, avocat, et Antonio Beaudoin, écuyer, notaire, de la ville de Joliette, conjointement régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Joliette; M. L. P. Auguste Darche, commissaire d'écoles de la municipalité de Ham Sud, comté de Wolfe, en remplacement de feu E. S. Darche.

La tempête de vendredi

La tempête qui a sévi vendredi dernier a fait des ravages considérables dans le district de Richelieu.

Au Pot-au-Beurre, la grange, toute neuve, de M. Félix Lamothe, a été renversée par le vent.

A Sainte-Victoire, la grange de M. Paul Ethier a aussi été renversée et le toit de la grange de M. Zéphirin Pélouquin a été enlevé.

Dans cette paroisse plusieurs arbres, parmi lesquels des ormes de trois pieds de diamètre, ont été brisés, des clôtures ont été renversées et plusieurs bâtiments dérangés.

Dans le rang de Bellevue, même paroisse, une grange appartenant à M. Elie Vandal a été littéralement culbutée.

A Saint-Joseph de Sorel, une grange appartenant à M. Joseph Blette a subi le même sort, ainsi que onze autres granges de chaque côté du Richelieu, entre Sorel et Saint-Ours.

A Saint-Cuthbert et autres paroisses du nord, on rapporte que vingt-deux granges et six maisons ont aussi été détruites.

L'eau à Joliette

Il a été souvent question l'hiver dernier de l'eau de Joliette que l'on disait être la cause de la maladie qui a sévi dans cette ville. Les journaux étrangers ont répandu au loin cette nouvelle à sensation. Dans le temps, les autorités municipales ont fait acte de prudence en faisant analyser l'eau redoutée.

L'analyse, chargée de cette opération, n'a nullement attribué à l'eau la cause de la maladie, comme on peut s'en convaincre par la lecture du rapport déposé au bureau du conseil de ville. Malgré cela, le dit conseil fait creuser des puits artésiens afin de pourvoir la ville d'un eau qui fasse disparaître toute inquiétude. De plus, on a découvert près du collège une source d'eau reconnue excellente par plusieurs médecins. Cette eau est déjà introduite dans le collège. Il paraît juste d'éclairer le public sur cette question vitale. Les journaux qui ont répandu la nouvelle de l'insalubrité de l'eau de Joliette, feraient bien de faire connaître les mesures que l'on prend pour faire disparaître toute inquiétude à ce sujet.

Communiqué

Pèlerinage

Un grand nombre de pèlerins venant de Salem sont arrivés à Lévis par le Grand-Tronc, ce matin. De là le Pilot et le Queen les ont traversés à la Jettée Louise où ils ont pris passage à bord d'un convoi du Montmorency et Charlevoix.

Douane

Le montant des droits perçus à la douane de Québec, le 24 juillet 1893, est de \$3,428.43.

Echo de la Malbaie

M. Louis Perrault et mademoiselle Perrault sont les hôtes de M. et madame L. H. Taché.

Mademoiselle Landry, fille de l'hon. sénateur Landry, et mademoiselle Beau-bien, fille de l'hon. Louis Beau-bien sont "à mon repos," la magnifique villa de madame Roy de Québec.

Les demoiselles Atkinson de Québec sont chez M. D. C. Thompson.

M. et Mme Frank Beard, d'Ottawa, ont quitté Tadoussac pour venir passer le reste de la saison ici.

Mademoiselle Smith est l'hôte de la famille de M. Royer Roy, de Montréal.

Mademoiselle Eline White est depuis quelques jours au cottage de M. D. O'Meara, inspecteur des Douanes.

M. Louis F. Burroughs et M. Geo. H. Burroughs ainsi que le Dr Pelletier, de Montréal, occupent un magnifique cottage près du Central House.

Madame Muir, madame René Masson, mademoiselle McPherson sont à la pension Warren.

Au nombre des jeunes gens, nous remarquons MM. de Bellefeuille, McDonald, Galarneau, Leslie, Beaufield, Guay, de Montréal; M. Carruthers, de Kingston, etc.

Le major Sheppard a établi ici le jeu de golf qui fait maintenant concurrence au lawn-tennis.

M. Philippe Huot, notaire de Québec, est l'hôte de M. le juge Blanchet.

M. Grenier, ancien maire de Montréal et président de la Banque du Peuple, occupe le nouveau cottage construit près de l'Hôtel Warren.

M. E. B. Garneau est retourné à Québec hier soir, après avoir passé une semaine ici au milieu de sa famille. Il a reçu la visite ces jours derniers de l'hon. M. Langelier et de madame Langelier, et de M. et madame Victor Pelletier, de Boston.

L'hon. P. Garneau partira mercredi soir pour Québec pour passer un jour seulement.

Il fait un temps charmant ici. Hier soir cependant il faisait un peu froid. On a dû allumer les cheminées dans tous les cottages.

M. J. E. Lavery, avocat de Québec, qui est au Central avec sa famille, se propose de se construire un cottage en face de l'Hôtel Warren.

Madame Blake n'attend pas son mari avant la fin de la saison, c'est-à-dire avant la fin du débat sur le Home Rule dans les deux chambres.

M. DeCelles, bibliothécaire aux Communes, occupe un joli cottage bâti sur les bords mêmes de la mer.

En vente à la librairie Montmorency-Laval

De l'hon. Juge A. B. Routhier "De Québec à Victoria" prix \$1.00. Par M. Louis Fréchette, "Originaux et Détrachés, douze types Québécois" prix 50c. PRENEAU et KIROUAC. 28 rue de la Fabrique.

Fête de la Bonne Ste-Anne à Ste-Anne de Beauré

Mercredi prochain, 26 courant, la fête de Ste-Anne sera célébrée à Ste-Anne de Beauré avec la solennité accoutumée.

La grand'messe paroissiale sera chantée à 7 heures et la grand'messe des Pèlerins, à 10 heures.

Le sermon français sera prêché par le R. P. Hamon S. J. et le sermon anglais par le R. P. Mac Grath, C. S. R. La grande relique de Ste-Anne sera offerte, ce jour là, par exception, à la vénération des Pèlerins.

Ne perdez point baby

Chaque mère sait combien est critique le second été, combien il en meurt de pauvres petits êtres durant cette période de maladies d'été, dysenterie, diarrhée et choléras morbus, et avec quelle anxiété elle veille jour et nuit jusqu'à ce que la mort ait emporté ces êtres chéris. Il n'y a aucune maladie qui survient si promptement et qui devient si fréquemment fatale que la maladie des intestins, et, dans la grande majorité des cas, médecins et médecines semblent impuissants à soulager. Il y a cependant un remède qui, depuis quarante ans d'usage, n'a jamais été accusé de ne produire aucun effet, quand il est pris suivant la direction imprimée, et c'est le PAIN KILLER PERRY DAVIS. Il est certain qu'aucune mère n'est justifiable de n'en point garder sous la main. Une bouteille dans la maison prête pour les maladies soudaines souvent sauvera de la mort. Vous pouvez avoir la nouvelle grande bouteille pour 25 cents.

DECES

LAVALLÉE.—A St-Jean Port-Joli, le 23 courant, est décédé à l'âge de 67 ans et six mois, Monsieur Narcisse Lavallée, commerçant. Les funérailles auront lieu jeudi matin, à 8 heures, à St-Jean, P. J. Parents et amis sont priés d'y assister.

CHICAGO

BUREAU D'INFORMATIONS CANADIEN (INCORPORÉ) Sous le patronage de "LA PRESSE" LOUIS LE DUC, Gérant, Manhattan Block, 55 Plymouth Place CHICAGO.

LE BUREAU situé à quelques pas des gares du Grand Tronc et du C. P. R., fournit sur demande tout ce qui peut contribuer à rendre le séjour des visiteurs à Chicago, aussi agréable que possible. Pour toute information s'adresser au gérant. Un grand nombre d'hôtels très convenables sont à la disposition du bureau. 25 mai 1893.

La Kermesse

Comprenant ONZE LIVRAISONS in-8. La série complète, brochée 75c, reliée 2 \$ 1/2. S'adresser à LÉGER BROUSSEAU, Éditeur, 111 et 113, Rue Buade, Québec

Avis

Partez-vous pour la campagne au commencement d'août? Oui..... Alors rendez-vous immédiatement chez J. EMILE CARON & CIE, marchands-tailleurs, et donnez-lui votre commande pour un joli complet, 5 % pour cent sur les marchandises d'été. No 117, rue St Jean. 22 juillet 1893—4f.

L'Intempérance guerle

Father Murphy's Gold Cure

Toute personne souffrant des effets des Liqueurs Enivrantes de la Morphine, de l'Opium ou du Tabac, et désireuse d'être guérie, pourra s'adresser au Père Murphy ou au Dr Mackay, Belmont Retreat, chemin Ste-Foye; Téléphone No 277; ou au Bureau de Ville, No 8 Côte du Palais, Tél. No 964. 13 mars 1893.

L'Éclat Clyde

MM. A. Toussaint & Co. sont devenus les acquéreurs du fameux étalon Clyde (Clyde) importé par Z. Paquet marchand le plus important de Québec. Le prix du service sera de \$3, pour ce bel étalon; sont poids est de 1700 lbs. S'adresser à leur ferme au Château Richer. 15 mai 1893.

MEDAILLE D'OR, PARIS, 1878.

W. BAKER & Co.'s Breakfast Cocoa Dont l'excellent d'huile a été enlevé. Est Absolument pur et soigné. Aucun produit Chimique n'est employé pour sa préparation. Il a plus de trois fois la force du cacao mélangé avec l'amidon, l'arrow-root ou le sucre; il est donc bien plus économique, coûtant moins d'un sou la tasse. Il est délicieux, nourrissant, fortifiant, FACILE à digérer, et convient admirablement aux malades aussi bien qu'aux personnes en bonne santé. Se vend partout chez les Épiceries. W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

C. E. TASCHEREAU, NOTAIRE.

ARGENT À PRÊTER sur hypothèque ou autres garanties, par grosses ou petites sommes. No 119, Rue St-Pierre, (BASSE-VILLE), QUÉBEC. 712



On recevra à ce Bureau, jusqu'à vendredi, le 11 août, des soumissions cachetées, adressées au sous-sécretaire de la construction d'escaliers en fer dans le dit Edifice.

On pourra voir les plans et les devis et se procurer des formules de soumission, ainsi que toute information requise, à ce Bureau, de même qu'au bureau de W. J. McDermott, à St-Jean, N. B., à partir du 21 juillet.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes; aucune autre soumission ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté ÉGAL À CINQ POUR CENT de son montant, et payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera conquis si l'adjudicataire refuse de signer le contrat après notification ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre E. F. E. ROY, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 24 juillet 1893.

Avis de faillite.

In re CHARLES LÉVESQUE, Marchand, N.-D. de la Victoire, Lévis. Le soussigné vendra par enchère au bureau, No 95, RUE ST-PIERRE, MÉRIDIEN, le 26 courant, à 11 HEURES A. M., tant dans la piastre, tout l'actif de la présente succession comme suit: Marchandises sèches \$ 222.01 Chaussures et chaussures 63.05 Épicerie 243.88 Contenu des vitrines, comptoir et vitrines 35.88 Back Store 33.93 Ameublement 147.20 Dettes de livres 439.14 \$1,185.09 Conditions, comptant. L'inventaire du fonds de commerce et de crédits pourra être vu tous les jours à mon bureau. Le magasin sera ouvert LUNDI, le 24 courant pour inspection des effets. G. H. BURROUGHS, Curateur. 18 juillet 1893—5f.

CHICAGO

BUREAU D'INFORMATIONS CANADIEN (INCORPORÉ) Sous le patronage de "LA PRESSE" LOUIS LE DUC, Gérant, Manhattan Block, 55 Plymouth Place CHICAGO.

LE BUREAU situé à quelques pas des gares du Grand Tronc et du C. P. R., fournit sur demande tout ce qui peut contribuer à rendre le séjour des visiteurs à Chicago, aussi agréable que possible. Pour toute information s'adresser au gérant. Un grand nombre d'hôtels très convenables sont à la disposition du bureau. 25 mai 1893.

Pour la Vacance!

RÉDUCTION SPÉCIALE Sur le prix des HABILLEMENTS!

Habillements faits sur commande depuis \$8.00. ASSORTIMENT COMPLET en Camisoles et Caléçons, en Chemises Couleurs, en Costumes de Bains, en Caléçons de Bains.

50 Doz. Camisoles pour Dames, à 10c. 15 " Gilets pour Dames (matinée) depuis 48c. Valises de toute grandeur, Sacs de Voyage.

COTÉ & FAGUY, 27, Rue St-Jean, VIS-A-VIS LA COTE DU PALAIS Québec, 10 septembre 1892—Jan 29 juin 1893

VENANT D'ÊTRE REÇU!!!

POUR DAMES